



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Réservé
au
Moniteur
belge



14157004

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

07 AOÛT 2014

Greffe

N° d'entreprise : 0521724002

Dénomination Auti Bol d'Air
(en entier) :

(en abrégé) : Auti Bol d'Air

Forme juridique : ASBL

Siège : Clos de la Tannerie 9, 7740 Warcoing

Objet de l'acte : Assemblée Générale extraordinaire du 15/05/2014
Démission, Nominations, Modifications, Transfert de siège social

Article 2 : Transfert de Siège Social qui est établi au 65 rue Gustave Lepoutre, 7700 Mouscron.

Article 3 : L'association a pour but l'accueil encadré dans une structure adaptée, des enfants atteints de Troubles Envahissants du Développement, émanant du Spectre de l'Autisme.

Article 7 : L'admission des membres qu'ils soient effectifs, adhérents et d'honneur est subordonnée : au respect des valeurs représentées par l'association; à la décision majoritaire de l'Assemblée Générale.

Article 8 : Le non-respect des statuts, les infractions graves au ROI, toute action pouvant porter atteinte à la réputation de l'association, ainsi que 2 absences consécutives non motivées à l'Assemblée Générale annuelle sont des actes qui peuvent conduire à l'exclusion d'un membre effectif ou adhérent.

Article 12 : Aucune cotisation n'est requise pour être membre de l'ASBL.

Article 16 : Tous les membres effectifs doivent être convoqués à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration par lettre ordinaire, courriel adressé au moins huit jours avant l'Assemblée, qui sera signé par le Secrétaire ou le Président au nom du CA.

Article 21 : L'association est administrée par un Conseil composé de deux membres au moins, nommés par l'Assemblée Générale pour un terme de 5 ans, renouvelable et en tout temps révocable par elle. Le nombre d'administrateurs doit en tous cas

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/08/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers.
Au verso : Nom et signature

Volet B - suite

être inférieur au nombre de personnes membres de l'association.

Article 34 :

1/ Démission d'un administrateur : Malengreaux François : Secrétaire – Trésorier.

2/ Nominations de deux nouveaux administrateurs : Delrue Danièle et Decroix Anne

3/ L'association est composée de 10 membres effectifs.

4/ Le Conseil d'Administration est composé de :

- Vanderlinden Jennifer, domiciliée rue Gustave Lepoutre 65, 7700 Mouscron, née le 25/09/1979.
- Delrue Danièle, domiciliée rue de Menin 105, 7700 Mouscron, née le 09/01/1958.
- Decroix Anne, domiciliée rue de la Barberie 124, 7712 Herseaux, née le 11/10/1977.

5/ L'Assemblée Générale a désigné le Conseil d'Administration comme suit ainsi que le renouvellement/ continuation des mandats:

- Présidente : Vanderlinden Jennifer, continuation de son mandat.
- Secrétaire : Decroix Anne, qui débute son mandat en 2014.
- Trésorière : Delrue Danièle, qui débute son mandat en 2014.

Le présent texte a été coordonné et approuvé par l'Assemblée Générale du 15/05/2014, statuant conformément à la loi sur les asbl.

Fait à Mouscron en trois exemplaires, le 26/07/2014